

L'ÉVÈNEMENT

COMMENT PRENDRE SA RETRAITE ?

Le mercredi 30 janvier 2019, les collègues sont invités à participer à ce moment d'information

L'HOMMAGE

JOSIANNE THÉVOZ

L'ancienne présidente de la SPR et amie de la SPV nous a quittés

LA MINUTE SYNDICALE

DEVOIRS DE FIDÉLITÉ ET DE DISCRÉTION

Tour d'horizon sur la question de la liberté d'expression

MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°114 - NOVEMBRE 2018

L'INTERVIEW

QUELS AMÉNAGEMENTS POUR LES ÉLÈVES DYSLEXIQUES ?

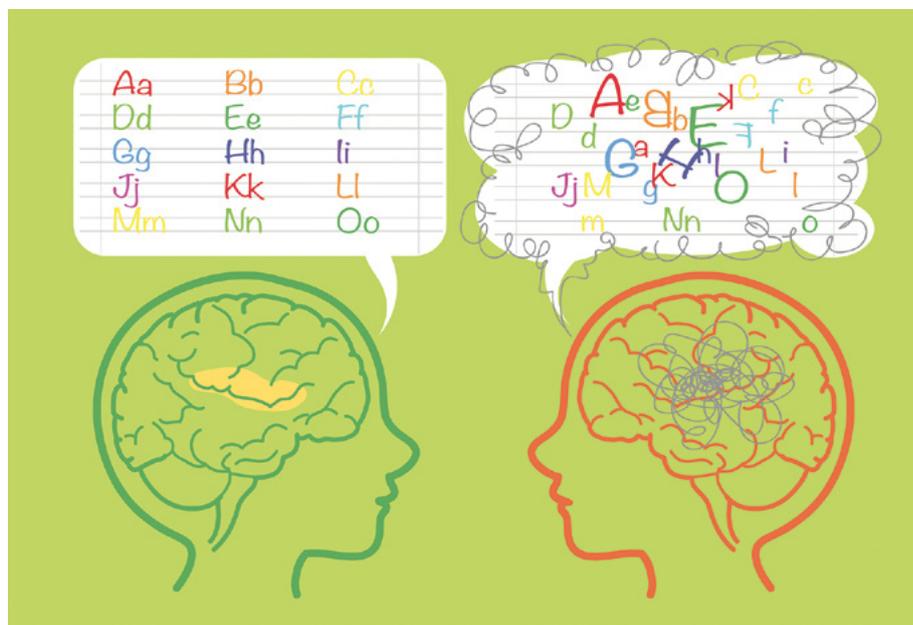
En novembre 2017, la Société pédagogique vaudoise a remis un prix à Claire Dériaz et Melisa Shehu, deux anciennes étudiantes HEP, pour leur mémoire intitulé «Les aménagements mis en place pour favoriser les apprentissages des élèves présentant une dyslexie». La SPV les a interviewées afin de mettre en lumière leur recherche.

► En quelques mots, que présente votre recherche ?

Nous avons décidé de nous intéresser aux aménagements scolaires officiels proposés pour des élèves présentant une dyslexie ainsi qu'à la mise en place de ces aménagements sur le terrain.

Notre but étant de comparer les aménagements relevant de la théorie avec les pratiques déclarées des enseignants, nous avons mené des entretiens avec différents enseignants (trois de 3-4P, cinq de 5-6P et deux de 7-8P) ainsi qu'avec quelques élèves.

Nous pensons que beaucoup d'enseignants ont ainsi intégré ces aménagements dans leurs pratiques d'enseignement.



Les auteures du mémoire pensent que beaucoup d'enseignants ont intégré des aménagements dans leurs pratiques d'enseignement.

Nous pouvons dire que, de manière globale, les aménagements qui semblent être mis en place sont très similaires à ceux qui sont préconisés. Toutefois, la principale différence réside dans le fait que la plupart des aménagements, selon les réponses des enseignants, sont mis en place pour tous les élèves. Nous pensons alors que beaucoup d'enseignants ont ainsi intégré

ces aménagements dans leurs pratiques d'enseignement.

Quelles sont les références pour le cadre légal ?

Il y a bien évidemment la Loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application, la Loi sur la pédagogie

spécialisée et le Cadre général de l'évaluation. Il y a également un document intitulé *Dyslexie-dysorthographe à l'école régulière* (cf. *Pour aller plus loin*). Il représente une ressource riche à l'intention des enseignants qui souhaitent se renseigner sur la dyslexie et sur ce qu'ils peuvent faire pour accompagner au mieux leurs

élèves qui présentent ce trouble. Il a été écrit dans le cadre d'un mandat donné par la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) et mené par le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS). Il donne des informations notamment sur les difficultés souvent présentes lors d'une dyslexie et propose quelques pistes pour aider les élèves présentant une dyslexie en classe.

Quelles sont les similitudes et les différences entre les aménagements prévus dans les textes légaux et ceux qui sont réellement mis en place?

Afin de déceler ces éléments, nous avons établi une grille. Pour la construire, nous nous sommes principalement basées sur les pistes recommandées par les cantons de Vaud, Genève, Fribourg et Valais ainsi que sur un document belge. Les catégories de notre grille sont: l'environnement physique, les consignes, la présentation de l'enseignement, les documents, l'aménagement du travail, l'évaluation, l'organisation et la gestion du travail, l'attitude de l'enseignant, l'apprentissage des leçons, les pistes pour contourner les difficultés en lecture, la production de l'écrit, la dictée, les mathématiques.

De manière générale, les aménagements au cycle 1 (par exemple l'écriture) sont davantage mis en place pour l'ensemble de la classe. Par contre, les aménagements au cycle 2 (par exemple plus de temps accordé et reformulation des consignes lors de tests) semblent être plus présents pour des situations individuelles.

Notre analyse quantitative des grilles d'aménagements présentées aux enseignants nous a permis de constater que:

- de manière générale, la majorité des enseignants interrogés semblent mettre

en place les aménagements figurant dans la grille; peu d'aménagements leur sont inconnus;

- selon les degrés, certains aménagements sont mis en place de manière plus ou moins fréquente;
- les aménagements proposés au niveau des consignes et de l'attitude de l'enseignant semblent être les plus fréquemment pris en compte par les enseignants interrogés;
- la majorité des enseignants (6 sur 10) disent ne pas utiliser de livre sonore en classe;
- la majorité des enseignants (5 sur 7) ayant répondu à l'aménagement sur les mathématiques affirment ne pas mettre à disposition une calculatrice et une table de multiplications;
- au niveau des documents, presque tous les enseignants (soit respectivement 9 sur 10 et 10 sur 10) disent utiliser une police d'écriture adaptée ainsi que de grands formats de caractères;
- aucun enseignant ne dit mettre systématiquement un ordinateur à disposition d'un élève présentant une dyslexie.

Quel est le ressenti des élèves quant aux aménagements?

De manière générale, ils sont conscients

des aménagements spécifiques. De plus, même s'ils ont donné peu d'indications, ils semblent satisfaits de leur prise en charge, aussi petite soit-elle. Nous en concluons qu'il est tout à fait possible qu'un élève présentant une dyslexie trouve sa place dans une classe ordinaire pour autant que l'enseignant prenne en compte ses difficultés.

Nous en concluons qu'il est tout à fait possible qu'un élève présentant une dyslexie trouve sa place dans une classe ordinaire pour autant que l'enseignant prenne en compte ses difficultés.

Que vous a apporté votre mémoire dans votre pratique professionnelle?

En tant qu'enseignantes, il nous paraît important d'avoir une bonne connaissance de ce trouble portant sur la reconnaissance des mots écrits, ainsi que des moyens à notre disposition pour améliorer la prise en charge des élèves concernés.

Propos recueillis par Gregory Durand

POUR ALLER PLUS LOIN

Vaud: *Dyslexie-dysorthographe à l'école régulière*. Informations à l'intention des enseignants sur le trouble, les mesures de différenciation pédagogiques et la compensation des désavantages. Document de la CSPS - CIIP

Genève: École primaire, suggestions pédagogiques pour la dyslexie/dysorthographe

HEP Fribourg: Documents de cours, Aménagements pédagogiques enfant dyslexique

Mensuel valaisan *Résonances* (mars 2011, n°6) sur le sujet de la dyslexie et la dysorthographe

Lien: www.spv-ud.ch

BRÈVE

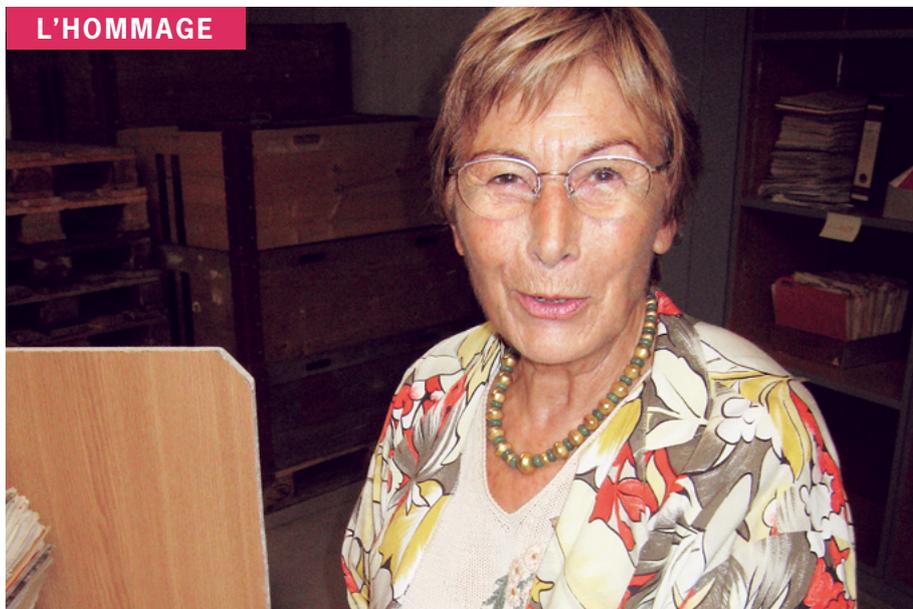
Pas d'enseignement spécialisé en 1-2P?

Le comité de l'Association vaudoise des enseignant-e-s du cycle 1 (AVEP1) a entendu d'étranges informations: aucune heure d'enseignement spécialisé ne serait attribuée *de facto* à des élèves en 1-2P dans certains établissements. Même si l'octroi d'aide à l'intégration peut être suffisant dans certaines situations, pour l'AVEP1 l'accompagnement d'un enseignant spécialisé en 1-2P peut être bénéfique et peut avoir à une valeur de prévention.

Interloqué par ces potentielles pratiques, le comité de l'AVEP1 a écrit au chef de service du SESAF afin de connaître la position officielle du Département. Dans sa réponse, le service rejoint la position de l'AVEP1 en précisant que « l'intervention précoce conditionne bien souvent de manière positive l'entier d'un parcours scolaire ». Il ajoute que « [le] service reconnaît cependant que les besoins des élèves du premier cycle méritent autant d'attention que ceux des élèves des cycles suivants. Cette question sera abordée avec le collège des inspecteurs [...] ».

Le comité de l'AVEP1 suivra ce dossier et invite les collègues à lui communiquer toutes informations utiles à ce sujet (avep1@spv-ud.ch).

LL



JOSIANNE THÉVOZ

Mardi 4 septembre 2018, peu avant une rencontre avec des collègues, j'ai appris avec tristesse la disparition de Josianne Thévoz, ancienne présidente de la Société pédagogique genevoise et surtout ancienne présidente de la Société pédagogique romande (SPR).

Josianne était pour moi une toute jeune retraitée, tant sa force de travail et son ardeur faisaient encore d'elle une figure actuelle du syndicalisme romand. En effet, j'ai eu le privilège de travailler avec elle sur la publication du livre du 150e du Syndicat des enseignants romands (SER). Durant toutes ces heures d'écriture et de concertation, j'ai pu découvrir une femme qui savait où elle voulait aller et qui nous emmenait avec elle. Avec douceur, persuasion et bienveillance. Elle a su faire avancer l'équipe de rédaction, composée de fortes personnalités, jusqu'à l'aboutissement

d'un bel ouvrage: «Les bâtisseurs de l'école romande». Pas étonnant qu'elle ait réussi à mener si brillamment la SPR durant ses années de présidence.

Son empreinte humaine et syndicale était tellement forte que mon mémoire de master commençait par une citation de Josianne relative à *L'Éducateur*.

Elle a eu également une riche histoire avec la SPV puisqu'elle a participé au dépôt des archives SPV aux Archives cantonales vaudoises et a corédigé l'ouvrage qui retrace les 150 ans, cette fois-ci, de la SPV.

Merci à toi, Josianne, pour ton immense contribution humaine et bienveillante notamment dans le monde syndical de l'enseignement.

Gregory Durand

BRÈVE

Votre avis compte

Voilà maintenant près d'une année que la Société pédagogique vaudoise s'est lancée dans l'incroyable défi de produire une nouvelle revue pédagogique et syndicale. En peu de temps, il a fallu trouver une ligne graphique et éditoriale pour informer les membres de la SPV ainsi que constituer un réseau pour que plusieurs plumes se posent sur ce journal. L'objectif était de publier six numéros pour l'année 2018.

Il sera atteint. Pour la prochaine année, nous augmenterons le nombre de publications en passant à sept. Voilà pour le quantitatif. Mais dans ce genre de projet, l'essentiel est dans le qualitatif. La SPV souhaite donc lire votre avis sur votre nouvelle revue afin de répondre au mieux à vos besoins. N'hésitez donc plus: écrivez à gregory.durand@spv-vd.ch. D'avance, un grand merci pour votre collaboration.

GD

ÉDITO

Éclipse numérique?

Depuis quelques mois, le numérique est omniprésent dans les communications départementales. En lien avec le programme de législature du Conseil d'État, un déploiement relatif au numérique a été présenté lors de la rentrée scolaire de cette année. Dorénavant, les élèves seront progressivement initiés à la pensée computationnelle. L'ambition – louable – est que les jeunes comprennent le fonctionnement du numérique afin d'appréhender au mieux les outils que la société leur propose.



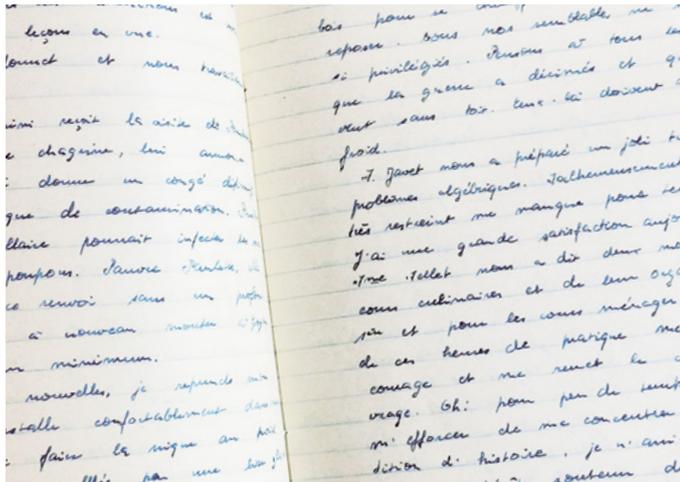
Toutefois, le numérique ne doit en rien éclipser les autres compétences essentielles que l'école doit mettre au centre de son action. C'est également l'avis du chirurgien et neurobiologiste Laurent Alexandre qui estime « [qu'] aujourd'hui, l'école dans le monde forme les enfants à des métiers où ils vont être laminés majoritairement par l'intelligence artificielle. Il faut faire le contraire, il faut former nos enfants à aller là où l'intelligence artificielle ne sait pas aller ». Les humanités, la culture générale, l'esprit critique, la capacité à être multidisciplinaire sont pour lui les clés qui permettront de résister à l'intelligence artificielle. (RTS)

En outre, un entrepreneur chinois spécialisé dans le e-commerce avait indiqué que l'école devait apprendre aux élèves à « croire, penser indépendamment, travailler à plusieurs, s'intéresser aux autres. [...] Il faut enseigner aux enfants le sport, la musique, la peinture, l'art, pour être sûrs d'être différents des machines. » (Business Insider) Et vous, qu'en pensez-vous ?

Gregory Durand, président

JOURNAUX DE BORD : 1949-1951 ET 2017-2019

De 1949 à 1951, ma grand-maman était étudiante à l'École normale de Lausanne. Elle a tenu avec régularité et authenticité son journal de bord. En 2017, à l'orée de ma reconversion professionnelle comme enseignante, je prends connaissance avec intérêt de ce document; il permet de se représenter de façon immersive le quotidien d'une étudiante en pédagogie.



À ma droite, un cahier noir mince et souple de 20x25 cm: sa couverture imitation cuir, brillante, contraste avec des marques piquetées trahissant son usage intensif. Les pages intérieures s'ouvrent sur un papier finement ligné et légèrement jauni, couvert d'une écriture régulière à la plume.

À ma gauche, un cahier noir, fermé d'un élastique dans un format à l'italienne de 21x13 cm. À l'ouverture, les pages ivoire sont annotées au stylo-bille dans une écriture spontanée à la mise en page brute.

Ces deux journaux personnels ont été rédigés sous forme d'une auto-réflexion lors de la formation initiale à l'enseignement. Le premier est celui de ma grand-mère, étudiante à l'École normale entre 1949 et 1951. L'autre est le mien; sa rédaction a été menée à la HEP entre 2017 et 2019. Soixante-cinq ans séparent ces deux témoignages unis simultanément par un métier et des liens familiaux.

Au début de ma formation Bachelor (enseignement préscolaire et primaire), une reconversion professionnelle dans mon cas, les formateurs nous ont incités à tenir un journal de bord: un terme que j'associais au milieu de la marine ou des veilles médicalisées. Mon esprit titillé a eu une petite révélation en lisant les précisions sur la fonction et l'objectif de l'outil de formation: c'était comme le cahier de Grand-Maman! En effet, Grand-Maman Madeline, avant d'être une (grand-)mère dévouée, tendre et pleine d'énergie, avait été institutrice. Et puis avant encore, « apprentie-maîtresse », élève de l'École normale depuis la fin des années 40.

Ma curiosité piquée au vif, je me suis donc empressée de remettre la main sur ce document familial parcouru alors avec un immense intérêt. On y trouve des éléments assez semblables à la réalité contemporaine d'une étudiante, d'autres plus éloignés. Difficile d'en établir un résumé exhaustif ou objectif; j'aimerais néanmoins présenter quelques éléments caractérisant ces deux périodes.

Ma grand-maman, alors jeune normalienne, venait d'une famille de Missy (Broye vaudoise) et ne pouvait y revenir quotidiennement au vu de la distance et de la cadence des transports. Elle avait loué une chambre dans la pension de famille de Madame Jomini, un lieu qui hébergeait principalement les (futurs) infirmières et enseignantes. À l'instar de l'hôpital et de l'École normale située place de l'Ours à Lausanne (la nouvelle affectation du bâtiment est au profit du gymnase du Bugnon), ce logement se trouvait dans les hauts de Lausanne, épicerie de la vie étudiante lausannoise avant l'inauguration du site de Dorigny.

En 1949, parmi les meubles de la pension on relevait l'heureuse présence d'un piano dont la maîtrise était exigée des futurs enseignants. Ainsi, Madeline pratiquait quotidiennement cet instrument. C'est avec émotion que je relie aujourd'hui cette pratique à mes souvenirs d'improvisations joyeuses offertes par Grand-Maman et ses cinq filles qui chantaient avec l'une d'entre elles au piano: six voix de rossignol accompagnées d'un jeu très précis, un tour de chant vif et crépitant. Ce talent n'étant pas héréditaire, j'ai appris avec soulagement au début de ma formation que la maîtrise d'un instrument de musique avait été rayée des compétences incontournables pour être diplômé!

Ma grand-maman écrit: « Je m'installe confortablement dans mon lit et fais la nique au froid soufflé par une bise glaciale. Ce soir, je peux me coucher tôt, événement rare et très apprécié. »

Ce « journal de bord » était tenu avec une remarquable constance. Les semaines, mois, trimestres et activités multiples se déploient à une vitesse folle dans cette chronique. De longues journées vécues et relatées par une très jeune femme d'une vingtaine d'années: réveil aux aurores pour réviser les leçons du jour, cours à l'École normale dont certaines matières

comme l'algèbre, l'histoire et la physique lui donnent du fil à retordre, révisions après les cours, sessions de piano, coucher vers 23h, etc.

Le 28 février 1950, la fatigue est là: ma grand-maman écrit: «Je m'installe confortablement dans mon lit et fais la nique au froid soufflé par une bise glaciale. Ce soir, je peux me coucher tôt, événement rare et très apprécié.»

Elle raconte sa participation à la vie du chœur et les concerts, relate et commente les conférences de pédagogie, etc. Parfois, la lassitude ou le découragement s'invitent comme les joies, les petits bonheurs: des fulgurances stimulantes et réconfortantes. Elle raconte un jour une grande satisfaction: «Mme Mellet nous a dit deux mots aujourd'hui des cours culinaires (...). La perspective de ces heures de pratique me donne du courage et me remet le cœur à l'ouvrage.»

La lecture du journal permet de noter de nombreuses similitudes entre la formation de 1950 et maintenant; par exemple les sacrifices et renoncements en périodes d'examens. Le 22 février 1950, on lit: «Mercredi ensoleillé. Ça va être dur de rester en chambre par ce beau soleil. Mais les promenades sont exclues en cette veille d'examens.» En novembre 2017, je retrouve dans mes archives de correspondance, en réponse à l'invitation de ma tante à notre traditionnelle réunion de famille qui inaugure l'an neuf: «... je décline votre invitation à regret: j'ai des examens à préparer pour le mois de janvier et je souhaite ainsi garder ce précieux temps pour étudier et passer un week-end calme...». Un autre extrait m'interpelle par le contraste technologique qu'il souligne: l'étudiante de 1950 se «replonge dans le pénible et laborieux exercice de dissertation. Selon ma bonne habitude, je compose à mesure sur la feuille de copie et fais la nique au joli brouillon qui m'avait coûté plusieurs heures de réflexion.» Autres outils de mon côté, j'ai désormais cessé de dénombrer les versions générées par une étude de cas, avec l'immense avantage offert par la bureautique: la duplication à l'infini des fichiers informatiques pour un coût négligeable.

Enfin, je cite le commentaire sur le discours inaugural «incisif» fait aux 386 étudiants de dernière année de l'École normale, en avril 1950: «M. Chevallaz nous exhorte à travailler plus intensément, plus méthodiquement: le rendement devra être supérieur à celui des années précédentes. Vu la dissipation générale des

esprits, il doit prendre de nouvelles mesures sévères dans la discipline. Elles touchent surtout les [jeunes] gens. Les professeurs resserreront la *vice*.» Charmant lapsus! Pour ma part, je regrette l'absence d'une conférence de rentrée en dernière année de formation, mais le discours inaugural de première année m'avait fait une forte impression. En livrant mes premières impressions sur ma reconversion, j'avais souligné avec enthousiasme que «le directeur de la HEP nous a accueillis à bras ouverts, espérant que les trois ans de formation passent vite et que nous venions rapidement alimenter de nos forces vives un marché de l'emploi enseignant très demandeur».

La discipline, les heures de travail, la rigueur et l'implication de cette jeune étudiante qu'était ma grand-mère forcent le respect. Son journal de bord est ainsi un témoignage passionnant quant aux conditions de formation et à l'état d'esprit d'une future enseignante quelques années après la Seconde Guerre mondiale. Travail acharné et abnégation restent les mots d'ordre.

Le directeur de la HEP nous a accueillis à bras ouverts, espérant que les trois ans de formation passent vite et que nous venions rapidement alimenter de nos forces vives un marché de l'emploi enseignant très demandeur.

En 2017, j'ai moins de régularité que cette étudiante sérieuse pour consigner les faits dans mon journal. En revanche, la description transparente et authentique de ses moments de découragement, notamment par rapport à certaines disciplines, m'insuffle inspiration et réconfort pour persévérer de mon côté. Somme toute, au-delà des contenus des formations différents, la forte impression que génère l'ampleur du cahier des charges reste la même que soixante-cinq ans plus tôt.

En 1951, ces écueils ont été surmontés avec persévérance et ténacité par ma grand-maman: son convoité «brevet d'institutrice» en poche, elle acceptera un poste d'enseignante dans le Nord vaudois. Plus qu'une profession, elle se lancera alors dans sa vocation, un rôle qui imprégnera toutes les sphères de sa vie: jardinière-incubatrice de curiosité.

Liliane Vialle

BRÈVE

Le comité de l'AVEP1 recrute!

Dans les méandres d'une rentrée scolaire, six jeunes femmes se retrouvent environ tous les mois pour discuter, argumenter, rédiger, rire et comprendre un peu mieux notre école. De drôles de dames afin de remplir une mission: défendre nos droits, nos élèves, notre profession. Pour cela, quelques sujets issus de notre quotidien; nous partons du terrain

pour faire bouger les choses, rien à voir avec une intelligence suprême, c'est d'abord vous notre inspiration! On ajoute un soutien indéfectible de notre syndicat, la SPV. Là non plus, pas de télépathie, mais une communication permanente et saine. Certes, nous aimerions pouvoir voyager dans le temps afin d'avoir plus d'heures dans notre journée ou plus de jours dans notre semaine, mais à notre manière, à notre niveau, nous apprenons, consultons et créons un réseau de connaissances afin d'être entendues.

On pourrait donc croire à de véritables héroïnes... mais détrompez-vous, aucun

super-pouvoir! Juste une bonne dose de motivation, une louche d'entraide, une pointe de folie et un amour pour notre métier.

Donc, si vous aussi, vous avez envie de tester le non-costume d'une superwoman ou d'un superman, rejoignez-nous! Afin de faire du travail efficace et d'avoir des discussions animées, nous cherchons à maintenir un nombre de membres au comité qui nous semble optimal. N'hésitez donc pas à assister à l'une de nos séances, simplement pour vous faire une idée ou à nous contacter (avep1@spv-ud.ch) pour poser des questions.

UN CAFÉ QUI FAIT AVANCER LES ECR...



Le comité de l'Association vaudoise des enseignants du deuxième cycle primaire (AVEP2)

Les épreuves cantonales de référence (ECR) et l'orientation en 8H sont des thématiques qui accompagnent l'Association vaudoise des enseignants du deuxième cycle primaire (AVEP2) depuis ses débuts. Les témoignages des membres ont permis de mettre en lumière le facteur stress inhérent aux ECR et à l'orientation autant pour les enseignants, les élèves que leurs parents. La pression est forte et parfois telle qu'elle a des effets pervers au point de détourner les épreuves cantonales et l'orientation de leurs buts premiers.

Adoptée lors de l'Assemblée constitutive en 2017, une résolution traitant de l'évaluation rappelait que les objectifs des ECR sont de «contribuer à la qualité du système scolaire, harmoniser les exigences de l'enseignement dans le canton en vue d'assurer une égalité de traitement entre les élèves et mettre à la disposition des enseignants des repères extérieurs à la classe permettant de situer la progression des élèves» (cf. <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/évaluation/ecr/>). Cette résolution demandait notamment de «modifier et clarifier certains éléments des ECR (liste des objectifs à travailler avec les élèves, calendrier de passation...)».

Afin d'approfondir la problématique des ECR et de l'orientation et de renforcer les prises de position de l'Association et de ses membres, le comité a mis sur pied un premier «Café-croissant pédagogique» en septembre dernier. En voici les points essentiels.

Les ECR représentent une forte pression pour le corps enseignant qui se sent lui-même évalué par les parents et parfois par la direction. Elles sont inégalitaires, notamment pour les élèves allophones et les «dys». Les ECR de 6e sont trop longues, beaucoup d'objectifs ne sont pas des objectifs de fin de 6e, mais de fin de 8e. À la fin du cycle 2, elles sont mieux adaptées, mais restent néanmoins trop longues. Les consignes ne sont pas toujours claires.

Les conditions de passation ne sont pas les mêmes partout. Le travail de correction est très lourd pour les enseignants. La consultation des ECR corrigées pose souvent problème. Concernant l'orientation, le système actuel ne permet plus de tenir compte de la progression de l'élève. On prend note des résultats obtenus, c'est tout. La collaboration entre enseignants est très différente en 5-6 et en 7-8. Elle varie aussi d'un établissement à l'autre.

Suite à ce café pédagogique, le comité a rencontré MM. Martin et Linder à la DGEO le 9 octobre dernier et a abordé avec eux la problématique des ECR et de l'orientation. Ils nous ont écoutés et souhaiteraient un retour des enseignants, des propositions concrètes, des éléments percutants, pertinents et faciles à mettre en place. La communication est donc ouverte !

Suite à cette demande de la Direction pédagogique, le comité va établir une liste de pistes qui agiraient comme facilitateur pour les ECR et l'orientation. Les témoignages et revendications des membres de l'AVEP2 ont déjà permis de relever les points suivants:

- Réduire le temps des épreuves cantonales et parallèlement le nombre d'objectifs testés;
- Espacer les épreuves en laissant un jour de battement au moins entre celles-ci;
- Redonner aux ECR leur but premier de repère externe et non d'examen à caractère éliminatoire;
- Revoir le calendrier de passation des ECR en accord avec les objectifs et le programme scolaire qui n'est pas encore entièrement parcouru au mois d'avril;
- Permettre aux enseignants d'avoir encore une marge de manœuvre dans le processus d'orientation;
- Tenir compte de la progression des élèves, en cas de situation particulière, dans le processus d'orientation.

Le comité reste bien évidemment intéressé par vos témoignages et propositions pour étoffer ces pistes.

Une fois le listing achevé, ces propositions seront soumises au vote, lors de l'**AG du 27 mars 2019**, sous forme de prise de position. Une fois adoptée par les membres, cette dernière sera transmise au Département.

L'AVEP2 est toujours à la recherche de nouveaux membres pour renforcer son comité. Vous êtes le-la bienvenu-e pour assister à l'une de nos séances. Parlez-en à vos collègues !

Le comité de l'AVEP2

UNE NOUVELLE ARRIVÉE AU COMITÉ CANTONAL SPV



Lucie Lobsiger enseigne depuis dix ans déjà à Orbe.

En quelques mots, une présentation de la nouvelle membre du comité:

Charmante jeune femme de 32 ans, Lucie Lobsiger enseigne depuis dix ans déjà à Orbe. Fille de parents enseignants, elle ne se destinait pas vraiment à l'enseignement, et puis le virus l'a rattrapée. Bien lui en a pris puisque qu'elle s'épanouit toujours autant dans son travail, qu'elle qualifie de passion. PRessMITIC dans son établissement, elle apprécie tout particulièrement cette fonction plus administrative et le milieu informatique plus masculin. Un équilibre avec la vie quotidienne d'une enseignante enfantine et un milieu plus féminin.

Elle s'est également engagée à la SPV. Éluë au Comité de l'AVEP1 en 2017, elle avait déjà participé activement à la vie de l'association comme vérificatrice et rapporteure des comptes en 2015 et 2016.

Cette année, elle a présidé l'AG de l'AVEP1, elle a représenté l'AVEP1 lors d'une réunion des associations de la SPV avec Mme Amarelle, cheffe du Département, et les cadres de la DGE0. Selon les retours des participants, elle a su nous représenter avec brio lors de cette séance.

C'est une personne de qualité qui a été élue au Comité cantonal lors de notre AD SPV du 31 mai 2018.

Ses qualités de présence et d'attention qu'elle porte sur les personnes et les situations sont appréciées. Enthousiaste et dynamique, avec une vision globale du système-école, elle saura nous représenter avec efficacité et charme.

Alors, encore une fois, bienvenue et bonne chance à Lucie qui saura relever le défi...

Mireille Brignoli



Mercredi 30 janvier 2019
de 14h à 17h

Comment prendre sa retraite ?

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014, la nouvelle législation sur la Caisse de pensions de l'État de Vaud a un impact sur le calcul des rentes et offre de nombreuses possibilités en matière de départ à la retraite. En regard de la complexité du système de retraite et des mesures transitoires, la SPV a décidé d'organiser une nouvelle séance d'information sur ces questions. Cette séance se déroulera le mercredi 30 janvier 2019 de 14h à 17h environ, à la HEP Vaud (C33, auditorio 229, Lausanne). Elle sera co-animée par la SPV et la CPEV.

Le Secrétariat général encourage tous les membres de la SPV qui se situent à moins de 7 ans de l'âge minimum de retraite à participer à cette séance. Pour ce faire, il suffit de compléter, d'ici au 30 novembre, le formulaire disponible sur la page d'accueil du site internet www.spv-vd.ch.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Une confirmation sera envoyée début décembre. La séance est prioritairement destinée aux membres de la SPV. Ces derniers bénéficient de la gratuité (prix pour les non-membres : 40 frs).

GD

IMPRESSUM

Rédaction

Société pédagogique vaudoise
Ch. des Allinges 2
1006 Lausanne

Contact info@spv-vd.ch | 021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Ont participé au numéro

Comités AVEP1 et AVEP2, Mireille Brignoli, Lucie Lobsiger, Liliane Vialle,

Gregory Durand, Yves Froidevaux

Photographies Liliane Vialle, Jeremy Bierer, YF, DR, wikipedia

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression Print Riviera, Vevey

Tirage 2600 exemplaires



MARDI 27 NOVEMBRE 2018

10 mesures SPV Établissement de Villeneuve Haut-Lac

MARDI 11 DÉCEMBRE 2018

10 mesures SPV Établissement de Montreux-Ouest

MERCREDI 30 JANVIER 2019

Séance « Comment prendre sa retraite? »

LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2018, c'est huit associations professionnelles :

- AVEP1** association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1
- AVEP2** association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire
- AVES** association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I
- ESV** enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud
- AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire
- AVEAC** association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices
- AVESAC** association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil
- Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur :
spv-ud.ch/apropos/organes/associations

DEVOIRS DE FIDÉLITÉ ET DE DISCRÉTION

En qualité de professionnels, les enseignants bénéficient-ils pleinement de leur droit constitutionnel d'exprimer et de répandre librement leur opinion dans leur contexte professionnel? Peuvent-ils s'exprimer dans la presse? Sont-ils totalement libres de formuler publiquement leur opinion ou leurs critiques sur des questions professionnelles, par exemple sur les réseaux sociaux, ceci en regard à leur obligation légale de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire aux intérêts de l'État?

C'est dans ce cadre que la question de la portée des devoirs de fidélité et de discrétion, tels que définis notamment par l'article 124 du Règlement de la loi sur le personnel de l'État de Vaud, se pose parfois concrètement.

Ce questionnement n'est pas propre au secteur de l'enseignement. Tout travailleur voit ainsi sa liberté d'expression fortement limitée par son employeur qui souhaite préserver ses propres intérêts. Ainsi, même pour la situation très spécifique des donneurs d'alerte (*whistleblowers*), la situation n'est pas encore réglée en Suisse, malgré la proposition récente du Conseil fédéral d'introduire quelques protections très minimales. En la matière, c'est la jurisprudence du Tribunal fédéral qui s'impose, notamment l'arrêt AFT 127 III 310 du 2001 qui stipule: « Lorsque l'activité de l'employeur cause ou risque de causer illicitement un dommage à autrui, le salarié ne peut faire valoir un intérêt supérieur à rompre le secret que s'il respecte lui-même le principe de la proportionnalité. Il doit d'abord interpellier son employeur, puis saisir l'autorité compétente; en effet, cette dernière peut agir sans porter atteinte à la réputation de l'employeur; ce n'est que si l'autorité demeure inactive que le salarié peut, lorsque les circonstances le justifient, saisir l'opinion publique. »

En conséquence, les travailleurs doivent suivre la voie hiérarchique pour faire part des problématiques et difficultés qu'ils rencontrent et observent sur le terrain. C'est

dans ce cadre que les syndicats et associations professionnelles jouent un rôle essentiel. Ces derniers ont la possibilité de s'exprimer librement et de porter les revendications du terrain auprès des autorités, du monde politique et des médias. Ce rôle de porte-parole des travailleurs, c'est l'un des piliers fondateurs des organisations du personnel. Pour la SPV par exemple, cette mission est absolument centrale.

Par chance, au sein de l'école vaudoise, il existe un lieu de débat et de participation aux décisions de l'établissement scolaire: la conférence des maîtres. La LEO dans son article 49 indique notamment que la conférence des maîtres doit prendre position sur les projets pédagogiques de l'établissement, qu'elle doit être consultée sur l'utilisation des ressources (notamment de l'enveloppe pédagogique) ou encore qu'elle doit donner son avis sur les questions touchant la vie de l'établissement. Toutefois, la SPV observe que cet espace de « démocratie participative » au sein des établissements s'apparente bien souvent à une séance d'informations unilatérales. Dès lors, nous ne pouvons qu'inviter les collègues à militer pour que la conférence des maîtres redevienne ce lieu qui permet de discuter et de débattre librement des projets, des priorités et des difficultés rencontrées dans l'établissement. Cela nous semble essentiel pour pouvoir, ensemble, répondre aux défis et aux difficultés de notre métier.

Yves Froidevaux